



Préavis No 01/2017

Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en la traversée de la localité

Rapport de la Commission Technique (CT)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 16 Janvier 2017, les personnes suivantes ont participé à la séance de présentation de ce préavis :

Pour le Bureau : M. A. Roth, président M. C. Marrel, vice-président M. D. Bérard,
secrétaire Mme P. Salathé,
Excusé M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic, Mme Ch. Dupertuis, M. Ph. Michelet,
Mme C. Schiesser, Mme N. Greiner-Meylan

Service Technique : M. D. Gamboni

Commission Technique : M. F. Michaud, Président, M C. Blin, M. D. Merinat

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, M. J-CI Favre, M. M. Henchoz, Mme
Ch. Touati-de-Jonge
Excusée : Mme Ch. Juillerat

CCU : M. S. Gabella, M. F. Bovey M. P. Bugnon
Excusés : Mme A. Zoia, M. G. de Pieri

Préambule

Les travaux de réhabilitation de la RC773 en traversée de localité représentent le plus gros projet de la législature 2016-2021 et vont regrouper plusieurs ouvrages en parallèle.

En effet, la nécessité d'intervenir sur certains éléments de la route, conjugué à l'opportunité d'obtenir des subventions, a conduit à mener tout un ensemble de travaux de réfection, de modernisation et d'atténuation de bruit de la route cantonale des Monts de Lavaux.

De par l'importance de l'investissement et de la durée des travaux, chaque élément et chaque étape du projet ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part de la commission technique, dont nous rassemblons dans ce rapport les points essentiels.

Même s'il n'est pas flagrant que l'état de cette route nécessite une rénovation urgente, l'ensemble des documents présentés et les différentes discussions que nous avons eues avec les représentants de la municipalité nous ont convaincu que la période était appropriée. Et qu'une approche globale des travaux était opportune.

Après une première séance d'information à l'attention de tous les conseillers communaux au mois de décembre dernier, la municipalité a convié la commission technique, la commission des finances et la CCU à une séance approfondie du projet, en présence des ingénieurs conseil en charge de l'étude.

Les rapports du dossier d'avant-projet et les pièces fournies par la Municipalité, tels que la description de l'état général de l'estacade, les mesures de bruits et autres études d'assainissement, nous ont permis d'avoir une vue complète et précise des choix effectués par la Municipalité suite aux conseils formulés par leurs experts. Et, ainsi, de mieux comprendre le projet dans sa globalité.

1. Commentaires sur les différents travaux

Estacade

Cet ouvrage qui n'est pas de prime jeunesse en sous-œuvre nécessite, par l'expertise réalisée, de lourds travaux qui touchent directement à sa structure. Les fondations encastrées dans de la molasse dure sont quand à elles en bon état. Le contexte géologique ne présente aucun signe d'instabilité.

Il a été prévu dans cette optique, des travaux d'ancrage additionnels, en plus de la réfection nécessaire de l'œuvre. Toutes les interventions dans ce périmètre nécessiteront la vigilance de l'ingénieur afin de déceler à temps toute anomalie lors du chantier.

Route et protections anti-bruit (PAB)

L'assainissement de l'Estacade avec la route permettra entre autre de recevoir huit parois anti-bruit. Six d'entre elles se situeront dans la zone de glissement permanent selon l'Atlas géologique de la Suisse. Raison pour laquelle les différents travaux d'encrage s'avèrent plus

que nécessaires. Elles seront placées sur des plots en béton qui joueront pour le surplus un rôle de glissière de sécurité.

Selon l'évaluation des risques et la qualité du terrain de fondation, après étude géotechnique, un soutènement des parois sera entrepris afin de ne pas déstabiliser le terrain. D'ailleurs, deux parois anti-bruit, sur les huit que compte le projet, auront une armature en bois afin de limiter la charge et les efforts sur les abords de l'estacade.

L'analyse multicritère menée, a conduit à utiliser des parois en béton préfabriqué pour six d'entre elles. Ce choix a été fait en raison de la robustesse du matériau employé et de sa capacité d'absorption phonique.

A ces panneaux, s'associe également le revêtement de chaussée choisi pour sa faible émission de bruit (ACMR-8) sur l'ensemble des tracés concernés et pour sa résistance au roulement. L'utilisation de ce phono absorbant est reconnue par la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud (DGMR) comme une mesure d'assainissement du bruit. Les caractéristiques des parois anti-bruit et celles du revêtement de la chaussée assureront une moindre diffusion phonique à condition de veiller à leur nettoyage et entretien régulier.

Gardons tout de même à l'esprit que le bruit du roulement n'est pas significatif par rapport au bruit du moteur. Les différences de comportement des conducteurs ont une influence prépondérante sur le volume sonore émis.

Evacuation des eaux et conduite d'eau potable

Dans l'établissement des plans des routes et des trottoirs, une expertise du réseau d'eau claire et usées a été réalisée afin d'évaluer les aspects hydraulique sur ce tronçon.

Sous la RC773, le collecteur ne présente pas de signe d'usure. Les travaux devant s'y dérouler permettront de supprimer les arrivées d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux claires qui viendront se raccorder au nouveau réseau. Ainsi, seront créés, le réseau depuis le Chemin des Corbaz en remontant vers le chemin de la Cure et celui depuis la route d'Arnier jusqu'au Burenos avec de nouveaux collecteurs.

La conduite d'eau potable ayant rempli pleinement sa charge, a mérité une mise à la retraite. En raison de sa vétusté, elle fera l'objet d'un changement sur 200 mètres linéaires dans le cadre des travaux d'assainissement du portail Ouest. Mais ce sont au total 600 mètres de canalisations qui seront remplacées dans le cadre de ce projet en raison du mauvais état caractérisé et constaté.

Lors des divers chantiers, les eaux de chantier ont été prises en compte et seront évacuées selon la norme SIA 431.

Trottoirs

Les travaux d'aménagements entrepris pour la réfection de la chaussée de la RC733c ont mis en évidence lors des études du besoin de changer certains trottoirs endommagés et de

repenser dès lors le revêtement habituel du goudron pour profiter de redonner, lors de la traversée de Belmont, un visuel d'atmosphère de place de village.

Cet aménagement, pour partie, se concentre dans la zone du carrefour de la Cure avec un pavage en pierre naturelle.

La question des trottoirs traversant avec un cheminement continu tel que proposé nécessitera par endroit un arbitrage afin de ne pas générer des zones à risques lors de la traversée des piétons.

Le tout sera ainsi accompagné par une reprise de la signalisation horizontale existante et de nouveaux marquages viendront s'ajouter avec la piste cyclable, les trottoirs continus et la zone aménagée au Carrefour de la Cure.

Eclairage :

Ce volet de l'étude profitera, nous en sommes certains, de la remise en état de la traversée de la commune pour opérer à une modernisation. Nous n'avons pas pu sonder la teneur des dossiers dévolus au sujet. Ces derniers n'ayant pas été finalisés dans l'étude préliminaire. Le cahier des charges par contre est clairement fixé dans le préavis 01.2017 qui vous a été communiqué.

Nous repartagerons à nouveau, avec l'Assemblée, l'aspect technique de ce point en collaboration avec nos confrères de la CCU.

2. Déroulement des travaux et durée

Si le préavis qui nous est soumis ce soir est approuvé, les travaux débuteront dès le mois de mars, en fonction des conditions météorologiques.

Les travaux se réaliseront par tranches, avec une fin programmée en Septembre 2018. Les travaux de la route (conduites d'eau potable, canalisations, arrêts de bus, bordures et trottoirs, revêtement) et de l'estacade se dérouleront en parallèle.

Les travaux de l'estacade seront découpés en trois secteurs, réalisés consécutivement, en commençant par le secteur Est, puis Central pour finir par l'Ouest. Les travaux sur chaque secteur devraient durer entre quatre et cinq mois.

3. Impact durant les travaux

Toute une série d'aménagements de chantier seront mis en place, principalement le long de l'estacade avec l'installation d'une palissade de protection pour éviter les projections chez les riverains des travaux, ainsi qu'un couvert pour assurer le passage des piétons.

La végétation d'arbres et arbustes proches de l'estacade, dont certains prennent racines sous celle-ci, sera en partie abattue.

La chaussée sera réduite et mise en circulation alternée sur 250 m, avec des feux. Les bus TL garderont un passage prioritaire au moyen de télécommande leur permettant d'actionner les feux.

4. Résultats attendus des travaux

Bruit :

La municipalité nous a fourni un extrait de l'étude ECOSCAN (rapport de mesure de bruit, mis à l'enquête publique et validée par les services cantonaux) qui nous ont permis de constater que 147 personnes sont touchées par le dépassement des valeurs limites d'immissions sur la RC 773 et qu'après assainissement, il n'y aura plus que 33 personnes touchées. Les bâtiments dans lesquels ces 33 personnes habitent ont été frappés d'une mesure d'allègement conforme à la procédure légale qui impose une enquête publique réalisée en février 2014.

Ainsi 114 riverains profiteront directement de l'impact positif des travaux d'assainissement du bruit prévus dans le préavis 01/2017. Ces travaux sont composés de la pose d'une paroi et d'un revêtement anti-bruit.

Esthétique :

L'ensemble route, piste cyclable et nouveaux trottoirs, avec un réaménagement tout particulier au centre, devrait aboutir à un embellissement certain de cet axe routier et du centre du village. Le rendu visuel des parois anti-bruit reste le grand questionnement. L'esthétique étant une notion subjective, chacun pourra juger selon ses goûts. Cependant la municipalité nous a assuré que les parois seront de teintes différentes, en fonction de l'environnement, afin d'assurer la meilleure intégration possible.

5. Commentaires de la CCU

Un membre de la CCU a été chargé de travailler étroitement avec la CT. Cela a permis d'étudier les points techniques en les complétant par des notions architecturales et urbaines.

La CCU a aussi étudié le dossier de son côté et de manière indépendante en se penchant plus sur les aspects esthétiques et architecturaux du préavis.

Les travaux restent néanmoins majoritairement des travaux de génie civil.

Parois anti-bruit

Un point important qui sera visuellement très présent, est la mise en place de parois antibruit. Celles-ci auront un impact négatif sur la qualité visuelle depuis la route. Malheureusement ces parois antibruit sont obligatoires et doivent respecter l'art. 1 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 en vigueur.

Même si elles restent d'une hauteur raisonnable (la hauteur des parois est variable selon leurs emplacements : 80 cm, 100 cm et 150 cm), celles-ci vont être placées à certains endroits impliquant une diminution de la visibilité sur le Lavaux ou devant de la végétation. Il faut être conscient que ces parois ont une connotation très routière, majoritairement disposées au bord des axes routiers fortement empruntés, par-exemple sur les abords des autoroutes.

Étant donné qu'il n'y a donc pas moyen de les éviter, il est important de s'assurer qu'elles soient intégrées au mieux et porter une attention particulière à l'aspect esthétique et ainsi permettre la réussite du projet.

Aspects esthétiques

Les travaux pour améliorer l'esthétique de cette traversée ne sont pas nombreux, probablement influencés ou dictés par des questions financières. Cependant, nous pouvons féliciter et soutenir les propositions du préavis sur les différents travaux et aménagements pour améliorer la qualité urbaine de cette route. Axe qui est le plus emprunté sur la commune de Belmont.

Cette sensibilité a été portée sur le tronçon chemin de la Cure-chemin du Pâquis étant donné qu'il peut être considéré comme centre du village sur l'axe de la route RC773c.

La proposition passe par l'exécution spécifique de 2 points :

1^{er} point : Modification de l'éclairage public. En diminuant la hauteur des candélabres et en les disposant de part et d'autre de la chaussée, cela permettra de marquer visuellement aussi de nuit, la traversée du village.

2^{ème} point : Sur ce même tronçon, les trottoirs seront exécutés avec des pavés porphyres et des bordures en granit. Le pavé ayant un esprit plus traditionnel, il permettra de sensibiliser piétons et automobilistes du caractère historique et centrale de ce tronçon. Grâce au côté chaleureux du pavé, l'espace piéton sera mis en valeur. L'emplacement exact de ces tronçons en pavé, devra par contre être étudié minutieusement pour s'assurer d'une intégration et une mise en valeur optimale.

La CCU restera donc disponible pour soutenir cette réflexion avec la municipalité.

Cette réflexion pourrait aussi être apportée pour des prochains travaux, afin que ce choix de finition puisse par exemple être utilisé à certains emplacements de la commune pour symboliser les zones historiques et piétonnes.

Nous n'allons pas reprendre d'historique, mais nous pensons qu'il est important de rappeler qu'hormis des travaux de transformation et rénovation sur les bâtiments communaux, de nouvelles constructions ainsi que l'amélioration des 2 portails du village, la commune n'a pas forcément investi pour mettre plus en valeur les aménagements extérieurs.

Les travaux sur le tronçon RC 773C, en sont l'occasion idéale, surtout du fait que s'ils ne sont pas exécutés en même temps, ceux-ci ne seront probablement pas entrepris dans le futur. Il serait surprenant de venir transformer des trottoirs qui viennent d'être goudronnés.

L'amélioration de cette traversée cantonale fait partie du plan directeur communal adopté par le Conseil communal dans la séance du 04 mars 1999.

Dans le chapitre "L'aménagement de la route cantonale en traversée" il est mentionné *"une attention particulière devra être portée sur les liaisons piétonnes aval-amont (Coin d'en Bas – Coin d'en Haut)"*. De plus dans le chapitre "Objectifs et Mesures", un des points mentionnés est une volonté d'avoir un *"aménagement de caractère villageois"*.

Vu l'importance des travaux, la CCU suggère à la Municipalité qu'une Commission de suivi pourrait être désignée.

Conclusion de la CCU

Au vu de ce qui précède, la CCU unanime se rallie à la commission technique et aux conclusions du préavis 01/2017 et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de les accepter sans modifications.

6. Conclusions de la Commission Technique

Au vu de ce qui précède, la commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 01/2017 et vous propose de les accepter.

Pour la Commission Technique : M. Frédéric Michaud, Président, M. Christian Blin, Rapporteur, M. Daniel Merinat

Belmont-sur-Lausanne, le 12 Février 2017
